



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de
la Ville de Malartic du lundi, 10 décembre 2012, tenue au 901, rue
Royale à Malartic, à 21 h 00**

Avis de convocation : conformément aux *articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, un avis de convocation pour la présente séance fut signifié à tous les membres du conseil. Également, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* un avis concernant la tenue de la présente séance spéciale fut publié dans le *P'tit journal de Malartic* le 28 novembre 2012.

Monsieur le maire, André Vezeau, préside la présente séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présents :

Mme Lucie Roger, directrice générale, trésorière et greffière adjointe;
Me Gérald Laprise, greffier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION
2012-12-512**

1.0.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

- 1.0.- Adoption de l'ordre du jour;
- 2.0.- Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2013;
- 3.0.- Adoption du programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015;
- 4.0.- Adoption du règlement # 798 imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2013;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

- 5.0.- Adoption du règlement # 799 relatif à l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2013;
- 6.0.- Adoption du règlement # 800 imposant une taxe à l'environnement pour l'année 20123;
- 7.0.- Adoption du règlement # 801 imposant une taxe à tout commerce vendant l'eau de la Ville pour l'année 2013;
- 8.0.- Adoption du règlement # 802 imposant une taxe et une surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2013;
- 9.0.- Adoption du règlement # 803 imposant un taxe de secteur pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2013;
- 10.0.- Période de questions;
- 11.0.- Levée de la séance.

**RÉSOLUTION
2012-12-513**

2.0.- Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2013

Le maire, André Vezeau, présente le résumé des recettes et des dépenses prévues pour le budget 2013.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier et prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le budget de la Ville pour l'exercice financier 2013;

IL EST PROPOSÉ M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le budget de la Ville pour l'exercice financier 2013 apparaissant sur le document intitulé «Ville de Malartic budget 2013», dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-12-514**

3.0.- Adoption du programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015

Monsieur le maire, André Vezeau, présente le programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015. Essentiellement, le programme triennal d'immobilisations présente des projets pour une somme totalisant 5 359 212 \$ pour l'année 2013.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la Ville



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le programme des immobilisations de la Ville pour les exercices financiers 2013, 2014 et 2015;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le programme des immobilisations de la Ville pour les exercices financiers 2013, 2014 et 2015 apparaissant sur le document intitulé «Programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015», dont copie est jointe en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-12-515

4.0.- **Adoption du règlement # 798 imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2013**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement # 798 imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2013, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-12-516

5.0.- **Adoption du règlement # 799 relatif à l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2013**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement # 799 relatif à l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2013, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-12-517

6.0.- **Adoption du règlement # 800 imposant une taxe à l'environnement pour l'année 2013**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement # 800 imposant une taxe à l'environnement pour l'année 2013, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-12-518**

7.0.- Adoption du règlement # 801 imposant une taxe à tout commerce vendant l'eau de la Ville pour l'année 2013

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement # 801 imposant une taxe à tout commerce vendant l'eau de la Ville de Malartic pour l'année 2013, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-12-519**

8.0.- Adoption du règlement # 802 imposant une taxe et surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2013

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement # 802 imposant une taxe et surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2013, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-12-520**

9.0.- Adoption du règlement # 803 imposant une taxe de secteur pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2013

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement # 803 imposant une taxe secteur pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2013, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

10.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

Les questions ont toutes été répondues.

RÉSOLUTION
2012-12-521

11.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 07

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.


ANDRÉ VEZEAU
MAIRE


Me GÉRALD LAPRISE
GREFFIER